

# Règles de régie interne

2018-2019



## Service de garde

## La Chouette

École Pierre-Boucher

Commission scolaire des Patriotes

Les Règles de fonctionnement du service de garde La Chouette ont été présentées aux membres du conseil d'établissement 2018-2019, à la séance du 25 septembre 2018.

## BIENVENUE AU SERVICE DE GARDE LA CHOUETTE!

Notre service de garde en milieu scolaire est heureux d'accueillir vos enfants dans un cadre sécuritaire et amusant. Nos éducatrices planifient et organisent des activités variées pendant lesquelles tous les enfants pourront développer les valeurs de respect, d'autonomie, de créativité et de confiance personnelle.

Soyez assurés que nous sommes à l'écoute des besoins de vos enfants en matière de valorisation, de communication et d'attention et que tout au long de l'année scolaire, ils demeureront notre préoccupation première.

Merci pour votre confiance et de votre habituelle collaboration!

L'équipe du service de garde



Service de garde (450) 655-8088 poste 6



Courriel : [garde.pierre-boucher@csp.qc.ca](mailto:garde.pierre-boucher@csp.qc.ca)

Site web de l'école : <http://pierreboucher.csp.qc.ca/>



École Pierre-Boucher (450) 655-8088



Courriel : [pierre-boucher@csp.qc.ca](mailto:pierre-boucher@csp.qc.ca)



Commission scolaire des Patriotes (450) 441-2919



Courriel : [www.csp.ca](http://www.csp.ca)

## ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Le service de garde est accessible à l'ensemble des élèves qui fréquentent l'école ainsi qu'à ceux qui résident dans le secteur desservi par l'école, mais qui fréquentent une école d'adoption.

Lors de l'inscription, le parent devra remplir une fiche et compléter la grille de fréquentation (située à l'endos de la fiche), ce qui déterminera le statut de l'enfant. Si vous désirez apporter des modifications de fréquentation pour votre enfant en cours d'année, veuillez s'il vous plaît le faire par écrit le plus tôt possible afin de nous permettre de mettre à jour le dossier de votre enfant.

Un enfant qui n'est pas inscrit ne peut utiliser ce service.

Selon la politique du transport de la commission scolaire, un enfant inscrit au service de garde ne peut utiliser le transport scolaire pour des périodes autres que celles prévues lors de l'inscription (journées fixes chaque semaine).  
Le parent s'engage à venir chercher son enfant lorsque celui-ci est inscrit à la période du soir.

## HORAIRE DU SERVICE DE GARDE

Le service de garde est ouvert du lundi au vendredi de **7h00 à 18h00**. Nous sommes également ouverts lors des journées pédagogiques comprises entre la première et la dernière journée de classe.

	Présoilaire	1 <sup>e</sup> à 6 <sup>e</sup> année
Matin	7h à 8h20	7h à 8h20
Midi	11h35 à 12h50	11h55 à 13h10
Soir	14h37 à 18h	15h40 à 18h

Le service de garde est fermé lors des congés fériés, des vacances de Noël, de la semaine de relâche ainsi que pour les vacances estivales.

Lors d'une suspension des cours pour force majeure (tempête de neige, verglas, panne d'électricité, ...) l'école ainsi que le service de garde sont fermés. La journée vous sera alors créditée.

Lorsque les écoles sont fermées lors d'une urgence pour intempérie, l'information vous sera transmise vers 6h15 le matin via les stations de télévision, de radio et sur le site internet (et page Facebook) de la Commission scolaire des Patriotes au [www.csp.ca](http://www.csp.ca). Le message téléphonique de service de garde sera également modifié pour vous en informer.

Le service de garde peut également être fermé pour des raisons de sécurité ou s'il y a des situations d'urgence telles que: bris d'eau, panne électrique, élections, etc.

## RETRAIT OU MODIFICATION DE L'HORAIRE DE VOTRE ENFANT

Pour tout changement de fréquentation (période, jour, etc.) ou si vous retirez votre enfant du service de garde, vous devez nous prévenir par écrit ou par courriel **deux semaines à l'avance**.

De plus, vous devrez remplir le document à cet effet au bureau de la technicienne.

Pour tout ajout de périodes occasionnelles, le service de garde demande **un préavis obligatoire de 48 heures**. Nous nous réservons le droit de refuser un enfant dont la présence n'est pas prévue.

## FRÉQUENTATION ET FRAIS DE GARDE

**Statut « RÉGULIER »** (ratio 1éducatrice/20 enfants)

Élève fréquentant le service de garde **au minimum 3 jours par semaine, 2 périodes par jour**.  
Vous avez accès aux journées pédagogiques.

**Tarif :** 8,20\$/jour

**Statut « SPORADIQUE »** (ratio 1éducatrice/20 enfants)

Élève fréquentant le service de garde **moins de 3 jours par semaine ou à la période** (nous suggérons fortement des périodes fixes à chaque semaine pour plus de sécurité).  
Vous avez accès aux journées pédagogiques.

Maximum de 16\$ par jour

**Tarif :** 4,50\$/matin  
4,60\$/midi  
8,00\$/soir

**Statut « DÎNEUR RÉGULIER »** (ratio 1éducatrice/20 enfants)

Élève dînant à l'école **5 MIDIS PAR SEMAINE**.  
Vous avez accès aux journées pédagogiques.

**Tarif :** 1<sup>er</sup> enfant : 500\$/année  
2<sup>e</sup> enfant : 500\$/année  
3<sup>e</sup> enfant : 250\$/année  
4<sup>e</sup> enfant : gratuit

**Statut « DÎNEUR OCCASIONNEL »** (ratio 1éducatrice/20 enfants)

Élève dînant à l'école **4 MIDIS ET MOINS PAR SEMAINE**.  
Vous avez accès aux journées pédagogiques.

**Tarif :** 4,60\$ par dîner (nous suggérons fortement des périodes fixes à chaque semaine pour plus de sécurité, ou un préavis de 48 heures)

## RELEVÉS FISCAUX

Le service de garde émet annuellement un reçu global et officiel par individu « payeur » pour fins d'impôts à la personne **signataire** des chèques.

Conformément aux lois en vigueur, le parent dont l'enfant fréquente le service de garde de façon régulière recevra seulement un reçu d'impôt fédéral. Aucun reçu d'impôt provincial ne sera émis.

Le parent dont l'enfant fréquente le service de garde de façon sporadique recevra un reçu d'impôt fédéral et un reçu d'impôt provincial.

Ces documents seront distribués via le sac d'école de votre enfant (ou envoyés par la poste pour les élèves ne fréquentant plus notre école) à la toute fin du mois de février.

Pour tout solde impayé dans les délais, vous recevrez un relevé « modifié » l'année suivante.



Prenez note que le numéro d'assurance sociale est **exigé** par le Ministère du revenu.

## DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE AU SERVICE DE GARDE

7h00 à 7h20	Accueil des enfants à la bibliothèque
7h20 à 7h55	Subdivision des groupes (gymnase, bibliothèque) Activités dirigées et/ou jeux libres
7h55 à 8h20	Période de plein-air
11h55 à 12h30	Période de dîner
12h30 à 13h10	Période de plein air pour tous Activités dirigées et/ou jeux libres
14h37 à 15h00	Période d'hygiène et de collation pour le préscolaire
15h00 à 15h45	Période de plein air pour le préscolaire
15h40 à 16h00	Collation et période de plein air pour les élèves du primaire
16h00 à 16h55	Période d'activités dirigées à l'intérieur ou à l'extérieur pour tous les groupes
16h55 à 18h00	Rassemblement et subdivision des groupes dans 3 locaux (gymnase, bibliothèque, classe)

Nous invitons les parents à prendre connaissance des diverses activités qui se déroulent dans le groupe de leur enfant en consultant le babillard situé à l'accueil.

## JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Le service de garde est ouvert aux heures habituelles (7h à 18h) lors des journées pédagogiques comprises entre la première et la dernière journée de classe.

Une fiche d'inscription à toutes ces journées vous sera envoyée dès la rentrée scolaire. Il est important de retourner au service de garde la copie « à retourner » où se trouve le code-barres et non pas la copie « à conserver » que vous pouvez garder à titre d'aide-mémoire.

**Les parents sont responsables d'acheminer la réponse au service de garde avant la date limite.** Un parent qui omet d'inscrire son enfant pendant la période d'inscription se verra refuser l'accès à ces journées.

Il est également possible de modifier l'inscription de votre enfant jusqu'à 2 semaines avant chaque journée pédagogique (consulter votre « copie à conserver »). Après la date de modification, une inscription à ces journées équivaut automatiquement à un paiement, même en cas d'absence.

En tout temps, même en journée dite « maison », un repas froid (ou un plat de type « THERMOS ») vous est demandé. **Le service de traiteur n'est pas en fonction lors de ces journées, ni les micro-ondes.**

**\* Nouvelle mesure :** Afin d'assurer un maximum de sécurité, nous demandons à tous les parents des élèves ayant des allergies alimentaires de nous **fournir un deuxième EPIPEN lors des sorties.**

Les frais de garde s'élèvent à 16\$ (8,20\$ + 7,80\$) par journée. Des frais d'activités, de sorties et/ou d'autobus s'ajouteront selon les activités prévues.

La journée sera facturée sur votre état de compte à la fin du mois.

Prendre note que le transport scolaire habituel (début et fin de journée) n'est pas en service lors des journées pédagogiques. Vous devez venir reconduire et récupérer votre enfant directement à l'école.

**La responsable du service de garde et la direction d'école se réservent le droit d'exclure un enfant s'il représente un danger pour lui-même ou pour les autres, ou si l'état de compte accuse un retard.**

## FACTURATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Un état de compte est émis à la fin de chaque mois et est payable dans les délais demandés. Il est possible de faire un seul paiement par famille.

Tout retard de paiement d'un maximum d'un mois est passible de radiation du service de garde, à moins d'une entente de paiement entre le parent, la responsable du service de garde et la direction d'école.

Tous les paiements faits par chèque doivent être libellés à l'ordre de la **Commission scolaire des Patriotes**.

Vous pouvez également effectuer votre paiement par internet via votre institution bancaire en utilisant le **numéro de référence situé en-haut de votre nom** sur votre état de compte. **Ce code détermine le payeur.**

Prenez note qu'un dépôt est effectué à la fin de chaque semaine.

## NON-PAIEMENT DES FRAIS DE GARDE

Si les frais de garde ne sont pas acquittés dans les délais prévus, vos droits d'accès au service de garde ou service des dîneurs seront **suspendus**.

Voici les mesures de recouvrement :

1. Premier rappel par courriel pour solde impayé.
2. Lettre de « **DERNIER AVIS** » pour solde impayé et date prévue de la fin du service.
3. Lettre « **AVIS FINAL** » mentionnant le retrait de l'enfant + un appel de la direction. Le dossier sera également transféré au service de la perception des créances de la Commission scolaire des Patriotes.

## RÈGLES ET POLITIQUES DE FONCTIONNEMENT

### **Absences**

Il est obligatoire d'aviser le service de garde et l'école par message téléphonique ou par courriel pour toute absence ou présence inhabituelle de votre enfant.

En cas d'absence, prenez note que les frais de garde sont **maintenus** (maladie, voyage ou autres).

### **Retards**

Tout retard après 18h entraîne une pénalité de 5\$ par tranche de 5 minutes jusqu'à **l'heure de sortie** du service de garde. Par exemple, si vous sortez de l'école à 18h08, le montant sera arrondi à 10\$. Après 3 retards, une alternative pourrait être envisagée avec la responsable du service de garde et la direction d'école (départ de l'enfant à une heure déterminée, retrait de l'enfant pour la période du soir, etc.).

## LA VIE AU QUOTIDIEN

### **Règles de vie**

SVP consulter le « Mode de vie » dans l'agenda de votre enfant.

### **Locaux le soir**

Chaque groupe suit son éducatrice dans le local qui lui est assigné. La planification de chacun des groupes est affichée sur le babillard du service de garde à l'accueil. Nous vous invitons à le consulter régulièrement.

## Devoirs

Les élèves désirant s'avancer dans leurs travaux scolaires peuvent le faire, sur une base volontaire, à partir de 17h du lundi au vendredi à la bibliothèque.

## Vêtements et effets personnels

Quotidiennement, votre enfant joue à l'extérieur. Vous devez donc lui prévoir des vêtements adéquats selon les saisons. Nous vous suggérons aussi de laisser dans son sac d'école des vêtements de rechange. Pour éviter que votre enfant ne perde ses effets personnels, il est fortement recommandé de les **identifier**.

\* **Nouveauté : nous irons à l'extérieur même lors des journées de pluie. Il est important de prévoir : imperméable, bottes de pluie et parapluie.**

## Jeux de la maison

Les enfants ne sont pas autorisés à apporter des jeux de la maison à moins d'une activité spéciale pour laquelle vous aurez été avisés à l'avance.

Veillez prendre note que nous ne sommes pas responsables des bris et des pertes du matériel appartenant aux enfants.

## Accueil

Entre 7h et 8h20, ou entre 14h37 et 18h, les parents doivent se présenter au bureau de notre surveillante afin de motiver la présence et/ou le départ de son (ses) enfant(s). L'entrée se trouve sur la cour d'école (porte arrière #3).

Les personnes dont le nom figure au dossier de l'enfant sont considérées **autorisées en tout temps**. Le parent n'est pas obligé de nous téléphoner à chaque fois. Cette liste est mise à jour à chaque année et correspond aux informations inscrites sur la fiche d'inscription.

Toute autre personne dont le nom ne figure pas dans nos dossiers, doit absolument avoir été autorisée par le parent, sinon, nous devons garder l'enfant avec nous tant que nous n'aurons pas rejoint le parent. En aucun temps, nous n'accepterons de prendre l'appel sur le cellulaire de la personne qui se présente.



## MALADIE ET ADMINISTRATION DE MÉDICAMENT

Lorsque votre enfant présente un ou plusieurs symptômes importants de maladie (fièvre, vomissements, contagion, etc.), nous vous demandons de ne pas envoyer votre enfant à l'école, ni au service de garde.


Lorsque votre enfant est de retour à l'école après une absence pour maladie, nous considérons qu'il est apte à suivre son groupe et à participer aux activités intérieures et extérieures proposées. **Une demande d'exemption pour toute activité devra être justifiée par un billet médical.**

Par ailleurs, si votre enfant présente des malaises en cours de journée, vous serez appelés à venir le chercher dans les plus brefs délais.

En cas d'accident, les éducatrices administrent les premiers soins et accompagnent votre enfant dans ses déplacements. Vous serez avisés de la situation par téléphone si nécessaire.

Vous devez obligatoirement compléter le formulaire d'administration de médicament (au secrétariat ou SDG) afin que nous puissions administrer un médicament à votre enfant.

**Aucun médicament ne sera administré à votre enfant sans votre autorisation écrite.**

 Tout médicament doit être dans son contenant d'origine accompagné de la prescription du médecin au nom de l'enfant. (Antibiotique, acétaminophène ou autres)

## PROCÉDURE « DÉPART SEUL » POUR LES ÉLÈVES INSCRITS EN FIN DE JOURNÉE

Prendre note que pour toute autorisation de départ « seul » en fin de journée, seuls les courriels ou les appels reçus au service de garde **avant 15h30** seront pris en considération.

Pour plus de sécurité et une organisation optimale, voici les heures de départs possibles pour les enfants qui voudraient quitter seuls ou en vélo :

1. Départ à la cloche à 15h40
2. Départ à 16h
3. Départ 16h15
4. Départ à 16h30
5. Départ 16h45
6. Départ à 17h
7. Après 17h, nous vous invitons à venir chercher votre enfant directement au service de garde.

Vous devez également communiquer avec nous lorsqu'une personne autre que les « *personnes autorisées* » vient chercher votre enfant. En tout temps, une carte d'identité (avec photo) sera exigée.

Dans le cas d'un parent ayant la garde légale de son enfant et qui nous donne avis de ne jamais confier son enfant à l'autre parent, le service de garde exigera d'avoir une copie du jugement de la cour.

## BOÎTE À LUNCH ET COLLATIONS

L'enfant étant en pleine croissance, nous favorisons une alimentation saine, variée et équilibrée.

Les aliments pouvant contenir des traces d'arachides ou de noix sont **à éviter** dans notre école.

Les boîtes à lunch et les contenants à réchauffer doivent être **bien identifiés** au nom de l'enfant.

Un contenant glacé de type « *icepack* » est fortement recommandé.

Les contenants de verre ne sont pas permis à notre école afin de limiter les risques de blessures.

Il est également important de fournir des ustensiles à vos enfants.

Les repas servis dans un contenant de type « THERMOS » sont à privilégier (Réduction du temps d'attente aux fours à micro-ondes le midi).

Les collations nutritives (fruits, légumes, fromage) sont à privilégier.

Les friandises telles que : chocolat, croustilles, popcorn, bonbons, boissons gazeuses ou énergisantes, sont **interdites en tout temps**.

Un **service de traiteur est disponible à notre école**. Ce service n'est pas géré par le service de garde. Nous vous invitons à consulter leur site web au [www.lespetitschefssa.com](http://www.lespetitschefssa.com) . N'oubliez pas d'apprendre le nom de l'éducatrice de votre enfant, vous en aurez besoin lors de l'inscription.

\* **REPAS DÉPANNAGE** : Si votre enfant échappe son repas ou s'il y a eu une erreur avec le traiteur, nous avons la possibilité de lui offrir un repas dépannage au coût de **4,75\$**. Ces frais seront ajoutés à votre état de compte à la fin du mois.

Concernant les boîtes à lunch oubliées, nous invitons les parents à venir porter un repas à leur enfant avant la cloche du midi, soit 11h55.

## QUELQUES LIENS UTILES

<https://csp.ca/publications/politiques-reglements-et-ecrits-de-gestion/>